



## Appel pour des représentant.e.s étudiant.e.s au conseil d'administration du GRIP

Groupe de recherche d'intérêt public à l'UQAM

→ Le GRIP-UQAM est à la recherche de candidat.e.s aux postes de représentant.e.s étudiant.e.s (un.e par association facultaire)

### *Être représentant.e étudiant.e au C.A. du GRIP ?*

- Le ou la représentant.e étudiant.e au C.A. assurera le lien avec son association facultaire et aura comme rôle entre autres de :
  - Rendre compte des activités du GRIP à son association ;
  - Communiquer au GRIP les questions provenant de son association ;
- Il ou elle pourra également :
  - Aider à diffuser les activités du GRIP aux membres de son association ;
  - Proposer de nouvelles façons pour mieux rejoindre les champs d'intérêt de ses membres et favoriser leur implication dans des projets à portée écologique et sociale.
  - S'impliquer sur un aspect particulier de l'administration du GRIP (communications, finances, embauche, évaluation, politiques internes, etc.)
- Être membre du C.A. du GRIP est une occasion de contribuer au projet d'une société écologique et conviviale, dans un organisme étudiant dirigé par ses membres et relié avec une grande diversité d'acteurs uqamiens et externes.
- C'est aussi une façon de mettre à contribution et parfaire vos compétences et votre expérience d'implication communautaire et étudiante.
- Les mandats sont d'une durée d'un an.
- Le C.A. se réunit environ deux fois par session et au besoin durant l'été.
- Le C.A. veille à ce que l'organisme soit administré en conformité avec sa mission, ses règlements et ses mandats d'assemblée générale.
- Il est composé des sept représentant.e.s étudiant.e.s facultaires, de trois délégué.e.s de la plénière inter-comités (PIC), de deux délégués du conseil exécutif (CE) et d'un.e représentant.e d'un groupe écologiste.
- Le conseil d'administration doit rechercher à prendre ses décisions par consensus. Si le consensus n'est pas atteignable, les décisions seront prises à majorité simple des membres du C.A.
- Les membres d'un conseil d'administration ont des droits et responsabilités devant la loi (voir entre autres le document “devoirs des membres du CA” disponible sur le site du GRIP : [www.gripuqam.org](http://www.gripuqam.org) ).
- Pour mieux connaître les rôles et le fonctionnement des différentes instances (PIC, CE, CA) voir les règlements généraux du GRIP, sur notre site web. [www.gripuqam.org](http://www.gripuqam.org) . Pour nous contacter : [grip@uqam.ca](mailto:grip@uqam.ca)